



Licenciement en cas de grossesse

Par **tptwp**, le **26/09/2013** à **17:15**

Bonjour,
Dans le cadre d'un plan social pour de raisons économiques, avec 30% de postes supprimés dans une certaine catégorie professionnelle, le choix des employés qui partiront selon choisis en fonction du nombre de points (critères sociaux et professionnels). Je voudrais savoir si une femme enceinte qui déclare sa grossesse est protégée du licenciement, même si son nombre de points l'incluent dans le 30% au départ.
Merci beaucoup,

Par **DSO**, le **29/09/2013** à **15:41**

Bonjour,
Votre employeur peut vous licencier pour motif économique dès lors que l'employeur justifie de l'impossibilité de maintenir le contrat de travail.
Mais même dans ce cas, le licenciement ne peut être prononcé qu'après votre période de protection.
Cordialement,
DSO